



DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 6 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 30 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	29	Voix délibératives	36
Délégués avec pouvoir	6	Membres présents	30

Titulaires présents : 29 (du début au point 11.1), 28 (du point 11.2 à la fin)

AZEMAR Jean-Louis, **BALARAN** Jean-Marc, **BARRAU** Jean-Louis, **BONFANTI** Djamila (pouvoir de CINTAS Jean-Marc), **BORDOLL** Christian (pouvoir de BOUSQUET Jean-Louis), **BOUYSSIE** François, **CALMELS** Thierry, **CARMES** Monique, **COURVEILLE** Martine, **EMERIAUD** Françoise, **HAMON** Christian, **KOWALIK** Jean-François, **LEBLOND** Nelly, **MALIET** Thierry, **MANUEL** Christian, **MILESI** Marie, **NORKOWSKI** Patrice (pouvoir de BARILLIOT Christine), **ORRIT** Didier (pouvoir de SOURDIN Anne), **RECOULES** Vincent, **REDO** Aline, **SANCHEZ** Marie-Christine, **SCHULTHEISS** Pierre (pouvoir de IMBERT Véronique), **SENGES** Jean-Marc, **SIBRA** Jean-Michel, **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme (pouvoir de AUZIECH Cécile), **TAGLIAFERRI** Rosanne (jusqu'au point 11.1), **TROUCHE** Alain, **VEDEL** Christian..

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

ALQUIER Philippe (représente VALIERE Jean-Paul)

Titulaires excusés : 26 (du début au point 11.1), 27 (du point 11.2 à la fin)

ASTIE Alain, **AUZIECH** Cécile (pouvoir à SOULIE Jérôme), **BARBE** Christian, **BARILLIOT** Christine (pouvoir à NORKOWSKI Patrice), **BEX** Fabienne, **BOUSQUET** Jean-Louis (pouvoir à BORDOLL Christian), **CINTAS** Jean-Marc (pouvoir à BONFANTI Djamila), **CLERGUE** Jean-Claude, **DELPOUX** Jacqueline, **ESCOUTES** Jean-Marc, **ICHARD** Xavier, **IMBERT** Véronique (pouvoir à SCHULTHEISS Pierre), **MAFFRE** Alain, **MALATERRE** Guy, **MARTY** Denis, **MERCIER** Roland, **MUNOZ** Sonia, **PENA** Sylviane, **PUECH** Christian, **SAN ANDRES** Thierry, **SELAM** Fatima, **SOURDIN** Anne (pouvoir de ORRIT Didier), **TAGLIAFERRI** Rosanne (à partir du point 11.2), **TESSON** Régis, **TOUZANI** Rachid, **VALIERE** Jean-Paul (représenté), **VIDAL** Suzette.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

SCHULTHEISS Pierre

**DELIBERATION N° 06/07/2023-3.5
APPROBATION DU PLAN DE FORMATION**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité.

Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et ou stratégiques du développement de notre collectivité.

Le Président informe l'assemblée qu'un plan de formation a été soumis pour avis au Comité Social Territorial du 27 juin 2023 et a recueilli un avis favorable à l'unanimité des deux collègues,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'adoption de ce plan de formation.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN



Le secrétaire de séance
Pierre SCHULTHEISS

Plan de Formation Pluriannuel

2022-2023-2024

La politique de formation est un des leviers pour maintenir et développer les compétences des agents nécessaires à la réalisation des missions de service public et également cibler et anticiper les besoins en compétences.

Elle est traduite dans un plan de formation triennal 2022-2023-2024 dont l'élaboration est une obligation par application de la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale. Cette période de 3 ans doit offrir une réponse aux besoins de la collectivité et de ses agents et permet d'échelonner les formations tout en garantissant la continuité du service public. Le Plan de Formation est un outil stratégique visant à concilier les demandes des agents au regard des priorités définies par la collectivité. Il ne s'agit pas de proposer une compilation d'offres de formations sur lesquelles se positionneraient les agents.

La méthodologie retenue par l'autorité territoriale a consisté, à partir des grandes orientations prioritaires définies par les Élus et la Direction Générale, à poser un cadre en matière de formation pour les trois prochaines années et à recentrer les demandes collectives sur les grandes thématiques que souhaitait décliner la collectivité auprès de ses agents.

Les choix méthodologiques sont les suivants :

- Rencontres avec les Élus et la Direction Générale afin de déterminer les priorités de la collectivité.
- Recueil des demandes collectives auprès des responsables des services en fonction des projets en cours ou à venir.
- Recueil des demandes individuelles des agents au sein de chaque service.

Les demandes de formation tant individuelles que collectives seront ensuite soumises à l'arbitrage de l'autorité territoriale au regard des priorités de la collectivité en la matière ainsi que du contexte budgétaire contraint.

D'autre part, un principe de base sera arrêté visant à traiter de manière équitable les demandes de départ en formation et à ne pas privilégier un agent au détriment d'un autre.

Enfin, les responsables accédant à une demande de formation resteront, par ailleurs, garant de la continuité du service public et assumeront à effectif constant (hormis respect de quotas réglementaires d'encadrement, notamment) les départs en formation de leurs agents.

SOMMAIRE

I) Les dispositifs du Plan de formation

1. Le cadre juridique
2. Le cycle de vie
3. Les actions de formation
4. Le Compte Personnel de Formation

II) Les orientations de la collectivité en matière de formation

1. Les axes stratégiques
2. Les actions de formation individuelles
3. L'évolution de carrière des agents : formations d'intégration, préparation aux concours et examens professionnels
4. La professionnalisation et la construction de projets professionnels

III) L'évaluation du Plan de Formation

I) Les dispositifs du Plan de formation

1-Le cadre juridique du plan de formation

La loi du 26 janvier 1984 précisait que les collectivités territoriales établissaient un Plan de formation.

Le Plan de Formation est un dispositif d'accès à la formation visant à permettre aux salariés de s'adapter à l'évolution d'un poste et à développer des nouvelles compétences.

Depuis janvier 2017, les agents de la fonction publique territoriale (FPT) bénéficient d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle, appelé compte personnel de formation (CPF). Ces heures sont mobilisables à leur initiative. Elles permettent d'accomplir des formations visant l'acquisition d'un diplôme ou le développement de compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion professionnelle).

2-Le cycle de vie du Plan de formation

Ce document de référence mis à la disposition de tous les agents comporte plusieurs étapes :

- l'élaboration du plan avec le recensement des besoins collectifs et individuels (entretien professionnel annuel)
- l'exécution du plan traduisant les priorités de la collectivité en lien avec la politique de formation
- la présentation du Plan au Comité Social Territorial
- l'évaluation annuelle (adaptation en fonction de l'entretien individuel)

Cet outil formalise les besoins en formation de l'ensemble des agents de la collectivité afin de consolider l'existant, préparer l'évolution des missions de la collectivité et le développement des compétences de chacun.

3-Les actions de formation

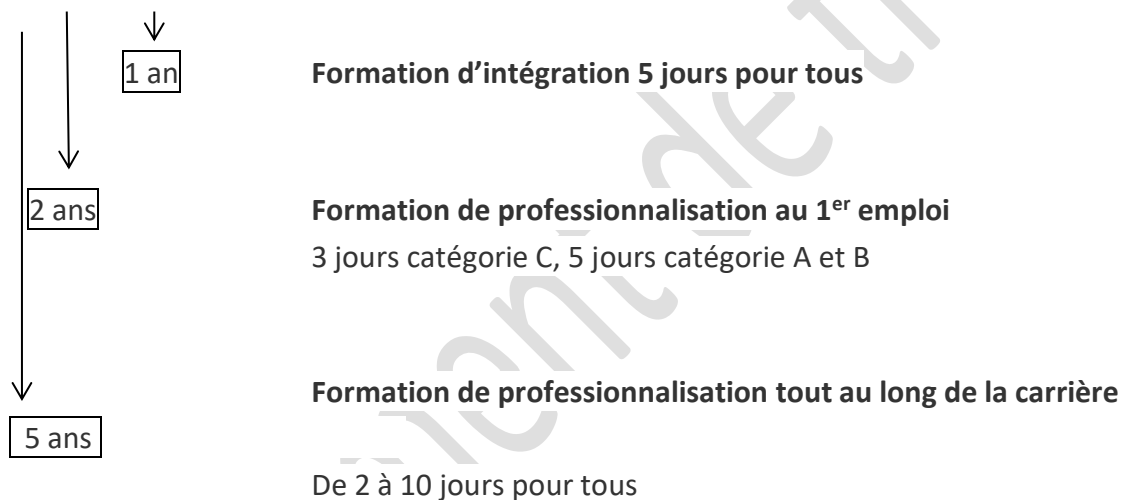
<u>Obligatoires</u> <u>ACTIONS DE FORMATION</u>	Formation d'intégration
	Formation de professionnalisation • Au 1^{er} emploi • Tout au long de la vie • Suite à une affectation sur un poste à responsabilité
	Formation de perfectionnement
	Préparation aux concours et examens
	Bilan de compétences
	Validation des acquis de l'expérience
	Actions de lutte contre l'illettrisme
	Compte personnel de formation

Schéma des formations obligatoires

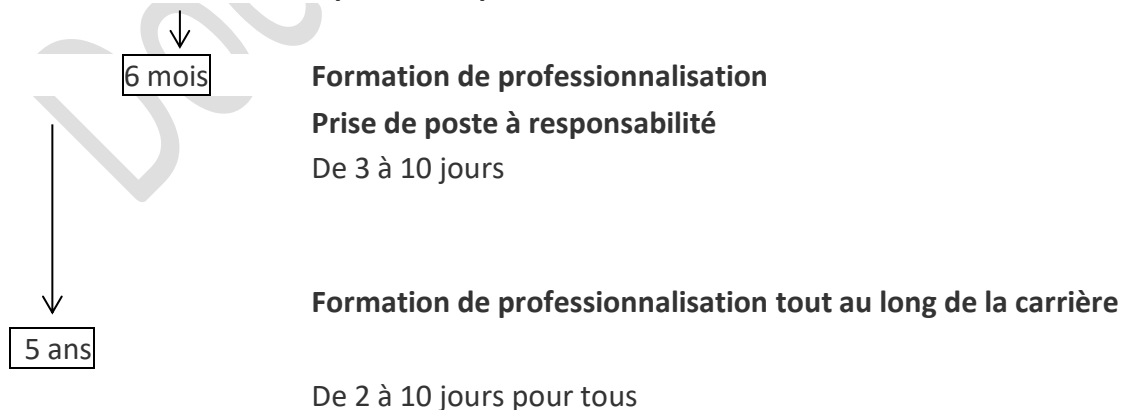
Décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux

Le dispositif de la formation obligatoire des fonctionnaires territoriaux a été mis en place par la loi n°84-594 du 12 juillet 1984, modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 et par le décret d'application n°2008-512 du 29 mai 2008.

Nomination stagiaire dans un cadre d'emplois



Si nomination dans un poste à responsabilité



Les autres catégories d'action de formation

Concernent l'ensemble des agents stagiaires, titulaires et non titulaires.

- Formation de perfectionnement

A la demande de l'agent ou de l'employeur afin de développer les compétences ou d'en acquérir de nouvelles pour envisager une réorientation professionnelle.

- Préparation aux concours et examens

Accès aux cadres d'emploi de la fonction publique. Démarche personnelle de l'agent.

- Bilan de compétences

Tout agent ayant 10 ans de services effectifs peut demander à bénéficier d'un bilan de compétences afin d'analyser ses compétences, aptitudes et motivations pour définir un projet professionnel ou un projet de formation.

- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Elle permet à tout agent de valider les acquis de son expérience en vue d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel. L'agent doit justifier d'une expérience professionnelle de trois ans en rapport avec le contenu du diplôme visé.

- Actions de lutte contre l'illettrisme

Développement des compétences liées à la lecture, l'écriture, la communication orale, la compréhension....

4-Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le CPF remplace le Droit Individuel à la Formation (DIF) depuis le 1er janvier 2017 pour les agents de la Fonction Publique Territoriale.

Les droits acquis au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) sont considérés comme des droits CPF.

Les droits acquis au titre du CPF sont plafonnés à **150 heures**. Un agent à temps complet acquiert 24 heures par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis 12 heures par année de travail, jusqu'à la limite de 150 heures.

Le CPF est mobilisé à l'initiative de l'agent pour la préparation et **d'évolution professionnelle.**

Ce projet peut s'inscrire dans une action de formation qui vise à :

- **Accéder à de nouvelles responsabilités**, par exemple exercer des fonctions de management ou pour changer de grade (préparation aux concours ou examens)
- **Effectuer une mobilité professionnelle**, par exemple changer de domaine de compétences
- **S'inscrire dans une démarche de reconversion professionnelle ou prévenir une situation d'incapacité**

L'obtention d'un diplôme qui ne s'inscrirait dans aucune perspective professionnelle ne peut être considérée comme éligible au compte personnel de formation. De même, les formations dont l'objet est l'adaptation de l'agent aux fonctions qu'il exerce au moment de sa demande ne sont pas éligibles.

L'agent doit formaliser sa demande par courrier adressé au Président de la Communauté de Communes et y joindre le formulaire de demande d'utilisation du CPF, qui détaille :

- La nature du projet (motivations et objectifs)
- Le programme, la nature de la formation, l'organisme de la formation
- Le nombre d'heures requises, le calendrier et le coût de la formation

Les frais pédagogiques et les frais annexes sont fixés par délibération du Conseil Communautaire. S'il est constaté que tout ou partie de la formation n'a pas été suivie sans motif valable (avis médical), la collectivité peut demander le remboursement des frais qui ont été engagés.

Le détail de l'ensemble de ces dispositifs est présenté dans le règlement de formation de la collectivité qui a été présenté au Comité Technique le 20 juin 2017 et le 11 juillet 2017, et présenté au Comité Social Territorial le 27 juin 2023.

II) Les orientations de la collectivité en matière de formation

Les Élus et la Direction Générale sont les acteurs essentiels de cette définition. En tant qu'initiateurs et décideurs, leurs orientations cadrent le Plan de Formation, qui constitue un outil d'accompagnement du projet intercommunal. Ces orientations découlent de l'analyse des atouts et des difficultés de la collectivité au regard de ses missions actuelles et de ses projets.

1-Les axes stratégiques

Les axes prioritaires définis dans le cadre du Plan de Formation Triennal sont les suivants :

- 1 - Les techniques métiers (formations de perfectionnement)
- 2- Le management
- 3- La qualité de service
- 4- Prévention, Hygiène et Sécurité
- 5-L'Egalité Femme-Homme
- 6-La formation des élus
- 7-La reconversion professionnelle et l'accompagnement

1 Les techniques métiers :

Toutes les actions permettant de développer ou de renforcer les compétences des agents en fonction notamment de l'évolution réglementaire, organisationnelle, de la mutualisation de services...

2- Le management :

- Assurer une formation continue des cadres de la collectivité en matière de management sur des problématiques identifiées
- Accompagner à travers la formation les encadrants intermédiaires dans leur rôle de manager de proximité
- Prendre en compte les attentes individuelles et collectives des agents en termes de reconnaissance, de bien-être au travail...
- Identifier la pénibilité des postes et mettre en place des actions afin de maintenir autant que possible les agents sur leur poste de travail ;
- Favoriser et accompagner la mobilité interne et externe des agents, les reconversions...
- Accompagner les départs à la retraite et le transfert des compétences ;
- Maîtriser un socle minimum de connaissances ;
- Évaluer les actions et les compétences des agents : Entretien annuel d'évaluation

3- La qualité de service :

- Acquérir une aptitude à la communication interne/externe ;
- Maîtriser les systèmes d'information et les technologies ;
- Acquérir et développer une culture du service public (accueil ...)
- Développement des compétences métiers

4-Prévention, Hygiène et Sécurité :

- . Santé et bien-être au travail
- . Prévenir les risques psychosociaux
- . Conduites addictives et qualité de vie au travail
- . Formation continue obligatoire des assistants de prévention
- . Formation Sauveteur Secouriste du Travail
- . Formation de recyclage (FIMO, CACES, PSC 1...)
- . Gestes et postures
- . Sensibilisation à la santé mentale

5-Egalité Femme-Homme :

Axe s'inscrivant dans le cadre de la politique gouvernementale en faveur de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

6-Formation des Elus

Toutes actions permettant de mieux comprendre le rôle d'élus au sein de la commune ou de l'intercommunalité, toutes thématiques d'actualité

7-Reconversion professionnelle et accompagnement

Toutes actions permettant d'accompagner les agents à une reconversion personnelle.
Actions permettant aux agents de se projeter dans le cas d'une inaptitude au poste
Agents dont les métiers sont exposés à la pénibilité

• AXE 1 : Les techniques métiers

Intitulé formation	Organisme formateur	Service concerné	Coût
Gérer la rémunération et la masse salariale	CNFPT	RH/Finances	Sur cotisation
Les fondamentaux de la gestion de la rémunération	CNFPT	RH/Finances	Sur cotisation
Les principes et enjeux du compte personnel d'activité, compte personnel de formation	CNFPT	RH	Sur cotisation
La nomenclature comptable M57	CNFPT	RH/Finances	Sur cotisation
Mettre en place des actions de communication	CNFPT	Communication	Sur cotisation
Maîtriser et piloter les procédures de marchés publics	CNFPT	Patrimoine	Sur cotisation
Stratégie et projet de territoire	CNFPT	Aménagement	Sur cotisation
Les déchets enjeux, filières, valorisation, prévention	CNFPT	Patrimoine/Aménagement	Sur cotisation
La collecte des déchets en toute sécurité	CNFPT	Patrimoine/Aménagement	Sur cotisation
L'entretien du matériel en espaces verts	CNFPT	Patrimoine/Aménagement	Sur cotisation
La conduite d'engins	CNFPT	Patrimoine/Aménagement	Sur cotisation
Les techniques manuelles de nettoyage des locaux de type administratif	CNFPT	Patrimoine	Sur cotisation
Pilotage de projet : les outils de pilotage	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
Elaborer et suivre son budget de service	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
La communication et les relations professionnelles	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
Mobilité au quotidien : faire évoluer les comportements individuels	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
Analyse de pratiques	CNFPT	Cohésion sociale	Sur cotisation
Le secret professionnel et le partage d'informations dans les pratiques d'intervention sociale	CNFPT	Cohésion sociale	Sur cotisation
Le partenariat dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle	CNFPT	Cohésion sociale/CIAS	Sur cotisation
Les enjeux de non recours aux droits et aux services publics	CNFPT	Cohésion sociale/CIAS	Sur cotisation
Le mal logement, une réalité à la croisée de l'habitat et du social	CNFPT	Cohésion sociale/Habitat	Sur cotisation
Le travailleur social : un acteur au service de l'insertion socio-professionnelle	CNFPT	Cohésion sociale/CIAS	Sur cotisation
Approche de la fragilité et de la vulnérabilité des	CNFPT	Cohésion sociale/CIAS	Sur cotisation

publics			
Les évolutions et les enjeux du secteur de la petite enfance	CNFPT	Cohésion sociale	
La médiation en Relais d'Assistants Maternels	CNFPT	Cohésion sociale	Sur cotisation
Le projet de RPE dans une logique partenariale	CNFPT	Cohésion sociale	Sur cotisation
Rôle et mission d'un responsable de RPE	CNFPT	Cohésion sociale	Sur cotisation
La gestion des contrats des assistantes maternelles	CNFPT	Cohésion sociale	Sur cotisation
L'usure professionnelle des personnels de l'enfance	CNFPT	Cohésion sociale	Sur cotisation
Créer des outils de communication à destination des familles	CNFPT	Cohésion sociale	Sur cotisation
Comprendre et accompagner les enfants de culture différente	CNFPT	Cohésion sociale/CIAS	Sur cotisation
Piloter opérationnellement le PRE	CNFPT	CIAS	Sur cotisation
Parentalité, décrochage scolaire et santé au sein du PRE	CNFPT	CIAS	Sur cotisation
Les relations entre parents et professionnels de la petite enfance	CNFPT	Cohésion sociale	Sur cotisation
La rédaction d'une convention d'objectif avec une association	CNFPT	Cohésion sociale	Sur cotisation
Attachements, séparations et retrouvailles en petite enfance	CNFPT	Cohésion sociale	Sur cotisation
L'évaluation des actions de la Politique de la ville	CNFPT	Cohésion sociale	Sur cotisation
L'organisation territoriale de la santé	CNFPT	Cohésion sociale	Sur cotisation
Les ateliers de création multimédia pour valoriser les différents fonds libres de droit	CNFPT	Cohésion sociale	Sur cotisation
Les enjeux des politiques publiques de santé	CNFPT	Cohésion sociale	Sur cotisation
Inégalités sociales et intervention en santé	DRAPPS / IREPS	Cohésion sociale	Gratuit
Comprendre et prévenir les conduites addictives	DRAPPS / IREPS	Cohésion sociale	Gratuit
Précarité et souffrances psychosociales	DRAPPS / IREPS	Cohésion sociale	Gratuit
Répondre à un appel à projet en éducation et promotion de la santé	DRAPPS / IREPS	Cohésion sociale	Gratuit
Les procédures en matière de logement insalubre	CNFPT	Cohésion sociale/Habitat	Sur cotisation
Les risques sanitaires dans l'habitat	CNFPT	Habitat	Sur cotisation
L'exécution financière des marchés publics	CNFPT	Finances	Sur cotisation
L'élaboration et le suivi des tableaux de bord de gestion financière	CNFPT	Finances	Sur cotisation

Le montage d'un observatoire de l'habitat	CNFPT	Habitat	Payant
Sensibilisation au droit de l'urbanisme	CNFPT	Urbanisme	Sur cotisation
L'évolution des documents d'urbanisme	CNFPT	Urbanisme	Sur cotisation
Formation ACCESS	CCI	Habitat	Payant
Les aides publiques aux entreprises	CNFPT	Economie	Sur cotisation
Procédures d'utilisation des produits d'entretien	CNFPT	Services techniques	Sur cotisation
Les fondamentaux de l'écriture journalistique	CNFPT	Communication	Sur cotisation
Enjeux stratégiques de la communication publique	CNFPT	Communication	Sur cotisation
Définition d'une stratégie de communication sur les réseaux sociaux	CNFPT	Communication	Sur cotisation
L'articulation du tourisme, du patrimoine et du projet de territoire	CNFPT	Tourisme	Sur cotisation
Tourisme	Région Occitanie	Tourisme	Payant
Formations touristiques	Région Occitanie	Tourisme	Payant
Formations E-tourisme	CRTL Occitanie	Tourisme	Payant
Initiation et perfectionnement aux outils numériques	Pôle numérique 3CS	Tous services	Gratuit
La médiation culturelle	CNFPT	Musée	Sur cotisation
La gestion du parc automobile	CNFPT	Prévention déchets	Sur cotisation
Conduite de séances vélo	Maison du Vélo	Mobilité	Payant
S'adapter au changement climatique – Plan climat	ADEME	PCAET	Gratuit
Signalisation temporaire de chantiers	SOCOTEC	Agents Pôle des Eaux	Payant
Autorisation d'intervention à proximité des réseaux	COUZI Formation	Agents Pôle des Eaux	Payant
Evolutions règlementaires et techniques en distribution d'eau	OIEau	Agents Pôle des Eaux	Payant

- AXE 2 : Le management

Intitulé formation	Organisme formateur	Service concerné	Coût
La gestion du temps dans sa pratique managériale	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
L'animation et l'encadrement d'une équipe au quotidien	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
La qualité de vie au travail et le management des nouvelles formes d'organisation de travail	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
L'entretien professionnel : un acte de management	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
Evaluateurs : préparer et conduire ses entretiens professionnels annuels	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
Le rôle du manager pour favoriser le bien-être au travail et prévenir les risques psychosociaux	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
La communication de l'encadrant avec son équipe de travail	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
Piloter et animer une équipe	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
La mobilisation et la cohésion d'équipe	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
Gérer son temps au regard de ses objectifs	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
Elaborer le budget principal et les budgets annexes	CNFPT	Finances	Sur cotisation
RGPD, la protection des données	CNFPT	Tous services	Sur cotisation

- AXE 3 : La qualité de service

Intitulé formation	Organisme formateur	Service concerné	Coût
Découverte de l'environnement territorial	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
L'anticipation et la gestion des situations de conflit	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
Le développement de la confiance en soi : un atout pour les relations professionnelles	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
Optimiser ses ressources personnelles en situation d'accueil	CNFPT	Agents d'accueil tous services	Sur cotisation
Organiser son poste et son travail d'agent de gestion administrative	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
L'organisation et la gestion de son temps	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
A la découverte des outils informatiques et	CNFPT	Tous services	Sur cotisation

numériques			
Formation sur les logiciels utilisés (Berger Levraut, AIGA, NOE, TIGEO, IRIO)	Selon logiciels	Agents concernés tous services	
RGPD, la protection des données	CNFPT	Tous services	Sur cotisation

• AXE 4 : Prévention, Hygiène et sécurité

Intitulé formation	Organisme formateur	Service concerné	Coût
Formation obligatoire des assistants de prévention	CNFPT	Prévention	Sur cotisation
L'organisation de l'accueil sécurité des nouveaux arrivants	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
Les responsabilités en matière de santé et sécurité au travail	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
Habilitations sécurité électrique	CNFPT	Services Techniques	Sur cotisation
Sauveteur Secouriste du Travail	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
Gestion du stress et des émotions	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
La sécurité incendie dans les ERP	CNFPT	Tous services recevant du public	Sur cotisation
Gestes et postures	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
CACES	APREVAT	Services Techniques	Payant
Prévention des addictions	MNT	Tous services	Sur cotisation
Sensibilisation à la santé mentale	Plateforme de l'Etat/ CDG/ CNFPT/Externe	Tous services	Sur cotisation / Payant
Secourisme en santé mentale	Plateforme de l'Etat/ CDG/ CNFPT/Externe	Tous services Agents volontaires sur motivations	Sur cotisation / Payant
Formateur en Secourisme en santé mentale	Plateforme de l'Etat/ CDG/ CNFPT/Externe	Préventeur / RH / représentants du personnel CST	Sur cotisation / Payant
CAEPMNS		Piscine	Payant
FIMO/FCOS	COUZI	Services OM	Payant
Formation Eco-conduite		TS agents	
Utilisation des EPI	FORMACAN	Agents Pôle des Eaux	Payant
Risques liés à l'amiante	ASFO Grand Sud	Agents Pôle des Eaux	Payant

- AXE 5 : Egalité Femme-Homme

Intitulé formation	Organisme formateur	Service concerné	Coût
Violences faites aux femmes	CIDFF	Tous services	Payant
Lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
L'enjeu de l'égalité homme-femme dans les relations professionnelles	CNFPT	Tous services	Sur cotisation
Sensibilisation Egalité Femme-Homme	CNFPT	Tous services	Sur cotisation

- AXE 6 : Formation des élus

Intitulé formation	Organisme formateur	Elus concernés	Coût
Valeurs de la République et Laïcité	Association des maires	Tous	Payant / DIF élus
La prévention de la radicalisation violente	Association des maires	Tous	Payant / DIF élus
RGPD, protection des données	Association des maires	Tous	Payant / DIF élus
Les instances paritaires : CAP, CCP, CST	CNFPT / autres	Représentants du personnel	Payant
Nomenclature M57	CNFPT	Tous	Payant
Projet de territoire	Association des maires	Tous	DIF élus

- AXE 7 : Reconversion professionnelle et accompagnement

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
 Reçu en préfecture le 11/07/2023
 Publié le 11/07/2023
 ID : 081-200040905-20230706-06072023_3_5-DE

Intitulé formation	Organisme formateur	Service concerné	Cout
Atelier des savoirs : formation aux compétences de base	CNFPT	Tous	Sur cotisation
Apprendre à rebondir : bien vivre les changements professionnels	CNFPT	Agents inaptes au poste, métiers exposés à la pénibilité, agents en période préparatoire de reclassement	Sur cotisation
Prendre sa retraite : se préparer aux changements à venir	CNFPT	Agents en départ à la retraite	Sur cotisation
Atelier de construction de son projet d'évolution professionnelle	CNFPT	Agents en reconversion ou reclassement	Sur cotisation
Atelier de reconversion et de changement professionnel	CNFPT	Agents en reconversion ou reclassement, métiers exposés à la pénibilité	Sur cotisation
Découverte de l'outil informatique	Pôle numérique	Tous	gratuit
Information à la mobilité	CDG	Agents en reclassement, reconversion ou mobilité	gratuit
Parcours mobilité	CDG	Agents en reclassement, reconversion ou mobilité	payant
Accompagnement à la mobilité	CDG	Agents en reclassement, reconversion ou mobilité	payant

2-Les actions de formation individuelles

Au cours de l'entretien individuel d'évaluation, une fiche de recensement de demande individuelle de formation est remplie par l'agent lui-même ou par son supérieur hiérarchique.

Ces demandes de formation vont permettre à l'agent de s'adapter ou de développer des compétences sur le poste occupé ou de se former pour une évolution de carrière.

Les demandes de formation doivent s'inscrire dans un des axes prioritaires définis dans le Plan de Formation triennal.

Les formations en distanciel pourront être suivies au sein du Pôle numérique suivant un planning défini.

Les personnes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) bénéficient également de l'accès au Plan de Formation, afin de développer leurs compétences ainsi qu'au CPF.

3. L'évolution de carrière des agents : formations d'intégration, préparation aux concours et examens professionnels

- **Formation d'intégration**

Pour rappel, la loi du 19 février 2007, relative à la formation tout au long de la vie, prévoit une formation statutaire d'intégration pour toutes les catégories.

Catégorie	Total jours
A	10
B	10
C	5

- **Formation de professionnalisation au 1^{er} emploi**

La formation de professionnalisation au premier emploi intervient après la formation d'intégration, dans les deux ans suivant la nomination de l'agent dans son cadre d'emplois. La durée minimale et maximale est définie dans les statuts particuliers :

- de trois à dix jours, pour les agents de catégorie C
- de cinq à dix jours, pour les agents de catégorie B et A

L'accès à un nouveau cadre d'emplois - au titre de la promotion interne - est subordonné au respect de l'obligation de professionnalisation au premier emploi.

- **Formation de professionnalisation tout au long de la carrière**

La formation de professionnalisation est destinée à permettre au fonctionnaire de s'adapter à son emploi et de maintenir ses compétences à niveau tout au long de sa carrière.

La promotion interne est subordonnée à l'accomplissement des formations de professionnalisation prévues par le statut particulier de votre cadre d'emplois d'origine.

La durée de la formation de professionnalisation tout au long de la carrière est comprise entre 2 et 10 jours, selon les cadres d'emplois, par période de 5 ans.

- **Formation de professionnalisation suite à affectation sur un poste à responsabilité**

Nommé sur un poste à responsabilités, l'agent bénéficie d'une formation de professionnalisation dans les 6 mois suivant son affectation. La durée de la formation est comprise entre 3 et 10 jours, selon les emplois. Une nouvelle période de formation de professionnalisation tout au long de la carrière débute à l'issue des 6 mois.

- **Formation de perfectionnement**

Les formations de perfectionnement sont destinées à développer les compétences de l'agent ou à lui permettre d'en acquérir de nouvelles, tout au long de sa carrière. Elles concernent tous les agents, fonctionnaires et contractuels de la Fonction Publique Territoriale.

- **Préparation concours et examens professionnels 2022 et 2023**

FILIERE ADMINISTRATIVE

- Concours et examen préparé
- Attaché territorial
- Attaché principal
- Adjoint administratif territorial principal 2ème classe
- Rédacteur territorial principal 1ère classe
- Rédacteur territorial principal 2ème classe

FILIERE TECHNIQUE

- Technicien territorial principal 2ème classe
- Technicien territorial
- Adjoint technique territorial principal 2ème classe
- Agent de maîtrise

FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

- Educateur territorial de jeunes enfants
- Auxiliaire de puériculture territorial principal 2ème classe

FILIERE SPORTIVE

- Educateur territorial des activités physiques et sportives
- Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe
- Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe

FILIERE ANIMATION

- Animateur territorial principal 1ère classe
- Animateur territorial principal 2ème classe
- Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe

FILIERE CULTURELLE

- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1ère classe
- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe
- Adjoint patrimoine principal 2ème classe

Les demandes de préparation aux concours et examens déposées par les agents seront étudiées au cas par cas.

4. La professionnalisation et la construction de projets professionnels

Il s'agit de favoriser la professionnalisation des agents et le développement de projets professionnels que ce soit pour une amélioration ou un approfondissement des compétences professionnelles de l'agent.

Intitulé de formation

- Atelier de construction de son projet d'évolution professionnelle choisie
- Atelier CV, lettre de motivation et entretien de recrutement
- Atelier de reconversion et de changement professionnel
- Connaissance des dispositions statutaires, outils et dispositifs de formation pour conduire son projet de mobilité
- Connaissance de l'environnement territorial et des métiers au service de son projet de mobilité

- Le Bilan de compétences

Le bilan de compétences permet aux agents d'analyser leurs compétences, aptitudes et motivations en vue de définir un projet professionnel, et le cas échéant, un projet de formation.

- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La validation des acquis et de l'expérience permet d'entériner une véritable reconnaissance des compétences permettant d'obtenir un diplôme. Cette démarche permet à certains agents d'obtenir la validation d'un diplôme pour pouvoir s'inscrire à un concours de la fonction publique territoriale.

Dans le cadre de la démarche individuelle de VAE, un agent territorial peut solliciter un congé pour validation des acquis de l'expérience de 24 heures (fractionnables) sur le temps de travail pour préparer la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou pour participer aux épreuves de validation.

Le congé pour VAE ne peut être accordé à un agent (titulaire ou non titulaire) que si ce dernier a accompli au moins 1 an de service effectif dans la fonction publique.

L'agent peut solliciter les droits de son Compte Personnel de Formation pour une action de VAE.

- Les actions de lutte contre l'illettrisme

Il s'agit de sensibiliser, repérer et s'engager dans une démarche formation en compétences de base.

- Les actions d'insertion dans l'emploi pour les contrats aidés

Le salarié bénéficiaire d'un contrat aidé dispose comme tout agent de droits à la formation, lui permettant d'acquérir de nouvelles compétences ou de perfectionner ses connaissances afin de faciliter son intégration professionnelle.

- Le Compte Personnel de Formation

Le compte personnel de formation est un dispositif de la formation professionnelle qui vous accompagne dans la construction de votre parcours professionnel. Il vous permet d'acquérir un crédit d'heures qui peut être mobilisé, à votre initiative afin de suivre des actions de formation et faciliter la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle. Ce projet peut s'inscrire dans le cadre d'une mobilité, d'une promotion, d'une reconversion professionnelle ou d'une inaptitude professionnelle.

Il peut être utilisé pour accéder à un diplôme, un titre professionnel ou une certification, ou également pour développer les compétences nécessaires à la concrétisation d'un projet à court ou moyen terme.

III) Evaluation du Plan de Formation

La durée du Plan de formation étant de 3 ans maximum, les besoins en formation des agents évoluent au cours de cette période. Il est donc nécessaire d'ajuster les formations au regard des besoins et d'actualiser le Plan de formation en conséquence.

Suite aux entretiens professionnels réalisés de l'année écoulée, le Plan de formation sera mis à jour (si nécessaire).

Un bilan d'évaluation sera établi en fin d'année, il recensera les coûts de formation, les coûts annexes (*nuitées, restauration, déplacements ...*) et le nombre de journées de formations réalisées ou non réalisées.

Le Plan de Formation a été présenté au Comité Social Territorial le 27 juin 2023
et

Validé par le Conseil Communautaire du 6 juillet 2023

Validé par le Conseil d'Administration du